

COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHEBRUNE DU 9 SEPTEMBRE 2021 A 19H
--

Convocation du 3 septembre 2021

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Dubroca Magalie, Mme Guéry Marie-Paule, M Richard Quentin, M Lhéritaud Aymeric, Mme Guigné Ghyslaine, Mme Jacobs Karine, Mme Cornell Barbara, M. Chasseriaud Éric.

Absent : M. Baudrit Jean-Yves.

Pouvoir :

Secrétaire : M Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Le point sur les travaux en cours.
- Travaux de voirie – décision sur devis –
- Assurances.
- Changement de prestataire photocopieur.
- Subvention ACCA.
- Nouvelles modalités compte-épargne temps.
- Tour de table des conseillers.

Le point sur les travaux en cours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Le permis de construire de l'atelier a été déposé le 6 juillet 2021.
- Les fouilles archéologiques seront réalisées du 27/09 au 8/10/2021.
- Cache conteneurs :
  - Installation au Puy Haut et dans le centre de Figers.
  - Une plateforme sera installée à Figers selon le devis d'un montant de 2 820 € TTC de l'entreprise JP TP.
  - L'emplacement prévu initialement avenue des tilleuls ne convient pas, réflexion sur un autre emplacement.
  - A Usson, il faut réfléchir si on regroupe les deux points de dépôt des ordures ménagères.

Les travaux de voirie

La réalisation des gros travaux de voirie prévus avec le Syndicat de la Voirie aura lieu en janvier 2022.

Les travaux de la rue Fond Morte d'un montant de 4 258.58 € TTC ainsi que les travaux de la rue du château d'eau d'un montant de 2 100 € TTC seront réalisés prochainement. Un panneau pour la rue Font Morte sera à commander.

Le programme de PATA (point à temps automatique) a été réalisé.

La commission voirie va se réunir pour définir le programme des travaux pour l'année 2022.

Assurances

Le montant total annuel des assurances est de 4 600 € ; après négociation et avec effet au 1er septembre 2021, il sera de 3 200 € avec une franchise de 250 € par sinistre.

Changement de prestataire photocopieur

L'offre de la société LBS a été retenue.

Pour la commune d'Echebrune, la maintenance annuelle sera diminuée de 300€ et celle du SIVOM Biron-Echebrune de 1200€ pour les 2 photocopieurs de l'école.

#### Subvention ACCA

Une subvention de 250€ sera allouée à l'ACCA pour l'année 2021.

#### Nouvelles modalités pour le compte épargne temps

Le conseil municipal décide que les agents qui ouvrent un compte épargne temps, pourront demander la monétisation des congés épargnés à partir du 16<sup>ème</sup> jour selon la réglementation en vigueur.

#### Tour de table des conseillers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Enfouissement de la fibre de Meussac à Usson : le coût sera de 40 502 € TTC au lieu de 67 000 € TTC.
- Projet d'antenne relai :

Un des problèmes majeurs reste l'approvisionnement du chantier et le risque de dégradation des accès.

Une déclaration préalable a été déposée sur laquelle un avis défavorable a été émis.

- Il est proposé d'organiser un pot d'accueil pour les nouveaux habitants.

Madame Marie-Paule Guéry propose :

- Achat de cendriers et de poubelles pour l'église, l'école et la salle des fêtes.

Elle signale qu'il serait nécessaire de sécuriser le parvis car le voisin a débroussaillé sa parcelle.

Madame Barbara Cornell demande aux conseillers les retours sur le journal communal ; les retours sont positifs ; il est décidé de réaliser 2 journaux par an.

- Avancement du site internet communal. Ce site sera l'occasion de mettre en valeur la commune.
- Aménagement paysager autour du temple : il est difficile de faire un aménagement tant que l'aménagement pour la défense incendie n'est pas réalisé. Il serait néanmoins possible de ramener de la terre pour faire une pelouse.

Monsieur Eric Chasseriaud précise que Monsieur Cédric Bardin a passé une heure pour rassembler les déchets verts.

Monsieur Christophe Boutet dit qu'il y a des retours positifs sur le travail de l'agent d'entretien.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 21 octobre 2021 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.